

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 25 septembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2024/DELIB/043

Objet :
*Structure multi-accueil
Modification du
règlement de
fonctionnement*

Rapporteur :
Isabelle LATARD

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA donnant procuration à Sylvette GILL, Raymond KARASZI ayant donné procuration à Hervé AURIACH, Martine KOENIGUER ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Luc DA COSTA, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Par délibération du 16 septembre 2010, le conseil municipal a approuvé le règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil, ce dernier ayant été modifié par plusieurs délibérations dont la dernière date du 26 septembre 2023.

Vu le changement de direction de la structure multi-accueil et le contrôle effectué par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse ainsi que de la Protection Maternelle Infantile, il convient d'effectuer une mise à jour de l'ensemble du règlement intérieur, et plus particulièrement sur les parties suivantes.

4 – Différentes offres d'accueil

Révision des différentes sous parties et suppression des sous-parties relatives à l'accueil de l'enfant présentant un handicap ainsi que l'accueil social.

5 – Modalités d'admission

Modification concernant la réactualisation du dossier et suppression de l'admission définitive.

7 – Accueil de l'enfant et de sa famille

Nouvelle formulation d'adaptation en familiarisation.

Vu la délibération n°2010/108 du 16 septembre 2010 portant règlement intérieur de fonctionnement de la structure multi-accueil,

Vu les délibérations n°2012/DELIB/67 du 13 septembre 2012, n°2013/DELIB/055 du 4 juillet 2013, n°2014/DELIB/097 du 23 octobre 2014, n°2014/DELIB/098 du 27 novembre 2014, n°2017/DELIB/086 du 7 décembre 2017, n°2018/DELIB/011 du 8 février 2018, n°2018/DELIB/027 du 5 avril 2018, n°2019/DELIB/059 du 25 septembre 2022, n°2022/DELIB/073 du 13 décembre 2022 et n°2023/DELIB/044 du 26 septembre 2023, portant modification du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil,

Vu l'extrait du projet de règlement présenté avec les modifications envisagées,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver les modifications, ci-dessus mentionnées ainsi que la mise à jour de l'ensemble du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil et dire que toutes les autres dispositions restent inchangées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-Luc DA COSTA,
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : **16 OCT. 2024**
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : **15 OCT. 2024**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr

